



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET

Créteil, le **15 NOV. 2015**

SIACED

Le Préfet du Val de Marne

à

TRES SIGNALE - TRES URGENT

**Mesdames et Messieurs
les Maires du Val-de-Marne**

OBJET : État d'urgence, rappel des mesures de sécurité.

A la suite des attentats qui se sont produits à Paris et dans le département de Seine-Saint-Denis dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, le Président de la République a déclaré l'état d'urgence.

Le Préfet de Police a, par arrêté du 14 novembre 2015, interdit les manifestations sur la voie publique, à Paris, et dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Cet arrêté a pris effet immédiatement et court jusqu'au jeudi 19 novembre 2015 à 12 heures. Cette interdiction vise tout rassemblement à caractère revendicatif, festif, culturel ou sportif, sur la voie publique.

Dans un contexte de menace élevée, ces manifestations constituent en effet des cibles potentielles pour des actes de nature terroriste.

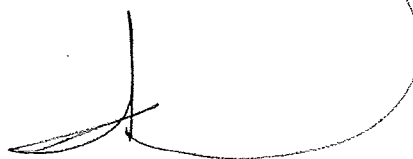
La situation actuelle appelle à renforcer la vigilance sur tous les établissements et équipements recevant du public (centre commerciaux, salles de spectacle, cinémas, salles de concert, café, etc.). Il est recommandé aux organisateurs de rassemblements dans les lieux privés de les différer ou de renforcer les mesures de sécurité notamment en matière de contrôle d'accès et de filtrage.

Cette mesure ne s'étend pas aux réunions à caractère économique, social, culturel ou sportif dont le nombre de participants est limité et l'identité bien connue, qui n'ont pas fait l'objet de publicité particulière et qui ont lieu dans un bâtiment où l'accès peut être filtré.

Pour ce qui concerne les marchés alimentaires sur la voie publique, il vous appartient d'apprécier localement la situation et de renforcer les mesures de vigilance en mobilisant les effectifs de la police municipale.

Je vous remercie de veiller à la mise en œuvre de ces dispositions.

Vous veillerez à m'informer sans délai de toute difficulté particulière relative à d'éventuels manifestations ou rassemblements programmés ou impromptus sur votre commune, ou de tout incident que vous seriez amené à constater.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a vertical stroke extending upwards from the top of the 'L'.

Thierry LELEU